

propager le virus de l'impiété, tant de scandales qui, sont offerts, partout à ceux qui croient en Jésus-Christ, la corruption des mœurs qui s'étend au loin, et le honteux renversement des droits divins et humains qui s'est répandu si au loin, qui est si fécond en ruines et qui a pour but de détruire dans l'esprit des hommes le sentiment même de la certitude ; considérant aussi que, au milieu d'un si grand amas de maux, Nous devons avoir un plus grand soin, à raison de notre charge apostolique, de faire en sorte que la loi, la religion et la piété soient soutenues, et vivifiées, que l'esprit de prières soit partout enflammé et augmenté, que ceux qui sont tombés soient excités à la pénitence du cœur et à l'amendement des mœurs, que les péchés qui ont mérité la colère de Dieu soient rachetés par les bonnes œuvres, tout autant de fruits à l'obtention desquels est dirigée la célébration du grand Jubilé.

Nous avons pensé que Nous ne devons pas permettre que le peuple chrétien fût privé, dans cette circonstance, de ce salubre bienfait, s'étant conservée cette forme que permet la condition des temps, afin que ce même peuple étant ensuite fortifié dans son esprit, s'avance tous les jours avec plus de rapidité dans les voies de la justice, et, qu'ayant expié ses fautes, il acquière plus aisément et avec plus d'abondance la propitiation et le pardon divins. Que toute l'Eglise militante de Jésus-Christ accueille donc nos paroles par lesquelles Nous ordonnons, Nous annonçons et Nous promulguons pour la sanctification du peuple chrétien et la gloire de